

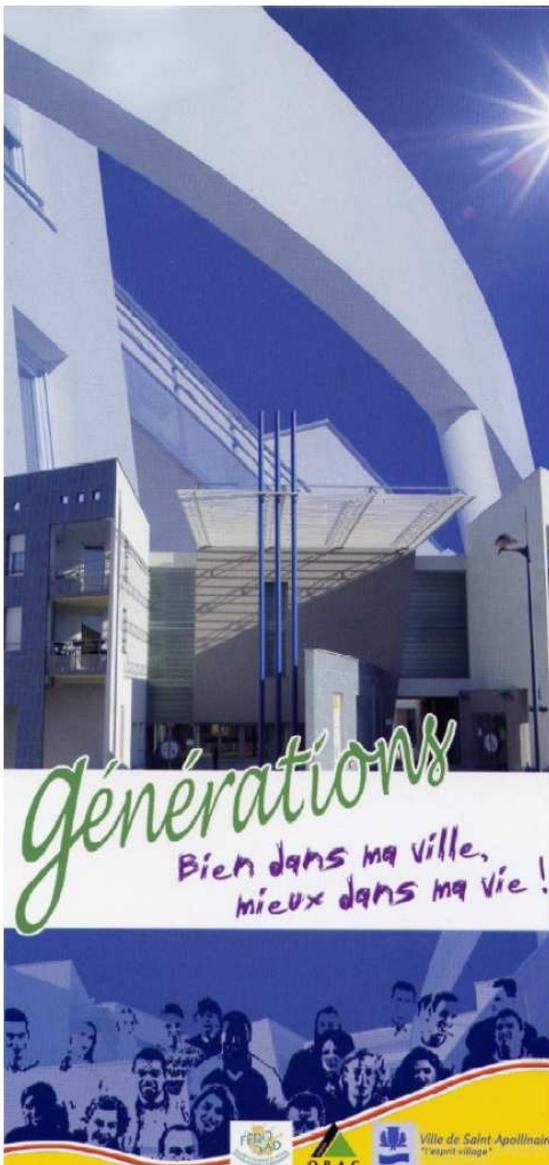
Cette résidence de **logements HLM** offre des services adaptés aux personnes âgées et aux familles avec jeunes enfants.

Principe : créer des relations de voisinage entre les retraités de plus de 60 ans et les jeunes couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans.

**Initiative** : la ville de Saint-Apollinaire, en partenariat entre l'OPAC de Dijon et la FEDOSAD (Fédération Dijonnaise des Œuvres de Soutien à Domicile) - Livraison : juillet 2002

Saint-Apollinaire est une commune de 7 000 habitants située dans l'agglomération dijonnaise. Entre 2001 et 2002, la commune a développé un nouveau quartier de 40 hectares (600 logements et 2000 habitants supplémentaires), le Val Sully.

Ce quartier abrite une expérience inédite : **la résidence « Générations » conçue pour favoriser la rencontre et l'entraide entre jeunes et moins jeunes.**



Pour mener à bien le projet, trois acteurs locaux ont mobilisé leurs compétences autour d'un partenariat inédit : l'OPAC de Dijon (pour la construction et gestion des logements), la municipalité (gestion des services enfance et animations) et la FEDOSAD (gestion des structures gérontologiques). Ils ont souhaité créer **un lieu de vie et de rencontre pour toutes les générations.**

Chaque partenaire s'est d'ailleurs engagé à verser une contribution annuelle de 3 000 € destinée à financer une programmation d'animations intergénérationnelles dans le quartier.

### Présentation du programme :

#### ▪ Des immeubles de logements sociaux

76 appartements T2, T3 et quelques T4, soit environ 140 occupants. Ils sont **loués** (outre les critères de revenu) **pour moitié à des jeunes couples avec enfants de moins de cinq ans** et l'autre moitié est occupée par des **retraités**. **Tous les appartements sont aux normes handicapés.**

La mixité de la population et des âges permet aux personnes âgées de continuer à avoir une place dans la société et de ne pas se sentir exclues de la vie citadine.

#### ▪ Un accueil spécifique des personnes âgées dépendantes. (gestionnaire FEDOSAD)

De petites unités de vie ont été mises en place, **installées au rez-de-chaussée de l'un des immeubles :**

- Un lieu de vie protégé pouvant accueillir six personnes psychiquement dépendantes (maladie d'Alzheimer...).
- Un domicile collectif pour 14 personnes âgées dépendantes physiquement. Des professionnels de la santé les accompagnent et leur prodiguent les soins nécessaires.



- **Des services municipaux destinés aux familles** dans le cadre du contrat Enfance avec la CAF : Halte-garderie, Relais d'Assistantes Maternelles, ludothèque....
- **Un point accueil service** (Information, médiation entre les locataires, organisation d'activités....) relie tous les pôles d'activités (animé par une personne mise à disposition par la commune). La FEDOSAD propose notamment des services de soutien à domicile : Aide à domicile en service prestataire, soins à domicile, service de garde de nuit itinérante, téléalarme....  
Toutes les personnes âgées du quartier peuvent bénéficier des services proposés.
- **Des équipements ouverts à tous** : Une salle de quartier et un restaurant.

### **Localisation :**

Ce projet a été réalisé dans le nouveau quartier du Val Sully situé à **proximité du centre de la commune** et donc des services nécessaires au quotidien.



### **Fonctionnement :**

Du tracé des allées, qui force à la rencontre, aux interphones internes, qui relient les appartements entre eux, tout est fait pour provoquer l'entraide et au minimum le bon voisinage. Emblématique de cet « esprit village » cher à la municipalité, la charte « Bonjour Voisin », engagement moral de respect et d'entraide, doit être signée par chaque locataire

La résidence est une sorte de pôle d'attraction dans un nouveau quartier de 600 logements. Les exemples d'entraide ne manquent pas et les animations proposées (pour jeunes et vieux) jouent un vrai rôle de mise en relation entre les habitants du quartier.



### **Montage de l'opération :**

La commune possédait le terrain et l'OPAC était maître d'ouvrage délégué pour la commune. Les logements sociaux ont été, entre autre, financés par l'OPAC, l'Etat, le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération. Le financement des petites unités de vie a été assuré par la FEDOSAD, le Conseil Général, les Caisses de retraite.... ; et celui des équipements municipaux par la commune.

Le coût total de l'opération s'élève à 10 M€ avec les équipements publics.

### **Contact :**

Mairie de Saint-Apollinaire - 03 80 72 99 99  
Mr Daure, FEDOSAD Dijon - 03.80.73.92.52  
Mr Dellion, OPAC de DIJON - 03.80.71.84.00